

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



ARRETE n° 13.10.2023

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 22 mars 2023

Vu l'avis du service de la publicité foncière de Meaux du 02/11/2022 constatant l'absence de publication ou de toute formalité concernant cette parcelle depuis le 01/01/1972

Vu l'avis du SIP PROVINS constatant l'absence de taxe foncière pour cette parcelle abandonnée

Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'incorporer ce bien dans le domaine communal

Arrête :

Article 1 : Constate que la parcelle cadastrée ZB 01 n° 22 pour 10a 20ca en nature de friche remplit la condition de non-paiement de de la taxe foncière des propriétés non bâties

Article 2 : Décide de la mise en place de la procédure d'acquisition au titre des biens sans maître

Article 3 : la secrétaire de mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de MELUN

A La Tombe, le 11 octobre 2023

Le Maire,
Mr CHAUVIN Marc



Sous Préfecture de Provins
Date de réception de l'AR: 13/10/2023
077-217704675-20231013-13_10_2023-AR